



Tournoi des Minots « Bruno Bert »

21 et 22 juin 2025

Aix-en-Provence

N° d'autorisation : 2402731

Règlement

(Version du 24/01/2025)

Article 1. Comité d'organisation

Le Tournoi des Minots « Bruno Bert » est organisé par le Comité des Bouches-du-Rhône de Badminton en partenariat avec le club d'Aix-en-Provence (AUCB - 13)

Article 2. Règlement

Cette compétition, placée sous l'autorité du Juge-Arbitre principal, Pierre Manuguerra et de ses adjoints, Nathalie Huet et Christophe Bouchon, est régie par le règlement général des compétitions de la FFBaD, complété par le présent règlement.

Les disciplines proposées sont le simple, le double et le mixte.

Le GEO principal de la compétition est Olivier Le Troter.

La participation au tournoi entraîne l'acceptation de ces règlements.

Article 3. Lieux et dates

Le tournoi se déroule à Aix-en-Provence aux gymnases :

- ⇒ Louison Bobet, sur 8 terrains ;
- ⇒ Yvan Gros, sur 7 terrains.

Le Tournoi des Minots « Bruno Bert » a lieu le samedi 21 et le dimanche 22 juin 2025.

Article 4. Participation

Cette compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses licenciés FFBaD. Le tournoi se dispute dans cinq catégories d'âge : poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

- ⇒ Sur cette compétition, un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.

4.1 Surclassement

Un joueur ou une joueuse des catégories : poussin, benjamin, minime et cadet est autorisé à jouer dans la catégorie immédiatement supérieure, sans limites de classement.

Un joueur ou une joueuse qui souhaite évoluer dans deux catégories d'âge supérieures doit en faire la demande, au moment de son inscription, à l'organisateur.

Pour la catégorie poussin, en raison de l'absence de classement, c'est l'organisateur, en concertation avec le juge-arbitre de l'étape, qui positionne le joueur surclassé dans le tableau correspondant à son niveau de jeu.

4.2 Terrain poussin

Les tableaux de la catégorie poussin sont disputés sur des terrains répondant aux spécifications fédérales relatives au "terrain poussin" (annexe 8 du règlement général des compétitions), rappelées ci-dessous.

Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain.

L'espace situé au-delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94 m. Sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond.

Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal. Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.

Article 5. Inscription

Les inscriptions sont à réaliser exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme : [Badnet.fr](https://badnet.fr)

5.1 Catégorie d'âge

Sur cette compétition, un joueur ou une joueuse ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge (sa catégorie d'âge ou supérieure selon les restrictions décrites dans l'article 4.1)

5.2 Nombre de tableaux

Pour toutes les catégories concernées, il est possible de s'inscrire à un ou deux tableaux.

Cette mesure s'applique dans le respect des restrictions de participation évoquées dans l'article 4.1, un joueur ou une joueuse disputant plusieurs tableaux doit s'inscrire dans la même catégorie d'âge.

Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants et participantes sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH) au 12 juin 2025.

5.3 Date d'inscription

La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} juin 2025.

⇒ Les inscriptions s'effectuent exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme Badnet.

5.4 Montant des droits d'inscription

Les droits d'engagement sont fixés par participant à :

- 20 € pour un ou deux tableaux.

⇒ Le règlement du montant des droits d'inscription se réalise uniquement par l'intermédiaire de la plateforme Badnet.

5.5 Forfait

Tout joueur ou joueuse déclaré forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif dans un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel à competition@sudbad.fr (en indiquant l'intitulé et la date de la compétition) sous peine de sanction fédérale.

5.6 Remboursement

Les joueuses et joueurs figurant sur la liste d'attente et n'ayant pas été retenus seront remboursés de leurs droits d'inscription.

Les droits d'engagement d'un participant ou d'une participante déclaré forfait ne pourront être remboursés qu'en cas de « forfait involontaire ».

⇒ Les remboursements s'effectueront par l'intermédiaire de la plateforme Badnet.

Article 6. Composition des tableaux

La constitution des tableaux s'effectue à partir du classement par points hebdomadaire (CPPH).

⇒ La date de prise en compte du CPPH est le 12 juin 2025.

6.1 Tableaux de simple

Dans chaque catégorie, en fonction du nombre d'inscrits, la répartition des joueurs peut s'effectuer en un, deux ou trois tableaux. Ces tableaux sont constitués selon le niveau estimé des joueurs.

Les tableaux comprennent une phase de poule avec, si possible deux sortants par poule puis un tableau en élimination directe.

La désignation des joueurs autorisés à jouer dans les tableaux « 1 », « 2 » et « 3 » se fait sur la base du CPPH mis à jour le jeudi en huit précédant l'étape, soit en général dix jours avant la compétition.

Au cas où la publication du classement fédéral, qui intervient en principe le jeudi, serait retardée par rapport à cette date de prise en compte, celle-ci serait décalée d'autant, jusqu'au lundi précédant l'étape. Au-delà, l'organisateur prend toutes les dispositions utiles.

6.2 Tableaux de double et de mixte :

Si l'échéancier le permet, une phase de poule avec, si possible deux sortants par poule puis un tableau en élimination directe est également proposé pour ces tableaux.

Sinon, les tableaux de double et de mixte se jouent par élimination directe dans toutes les catégories d'âge.

6.3 Modification de la formule de la compétition

Ces principes peuvent être modifiés par l'organisateur sous le contrôle du juge-arbitre, en fonction du nombre d'inscrits et dans l'intérêt de la compétition.

En cas d'un nombre insuffisant d'inscrit dans une ou plusieurs catégories, il sera possible de fusionner certains tableaux.

6.4 Le tirage au sort des tableaux

- ⇒ Le tirage au sort des tableaux a lieu le 14 juin 2025.
- ⇒ La date de prise en compte du CPPH est le 12 juin 2025.

Article 7. Conseil aux joueurs

Étant donné la configuration des salles, le conseil aux joueurs et joueuses entre les points n'est pas autorisé.

- ⇒ Seul le conseil lors des interruptions normales du jeu (au milieu des sets et entre les sets) est autorisé.
- ⇒ Les entraîneurs sont donc autorisés à pénétrer sur le plateau sportif uniquement lors des interruptions normales du jeu.

Article 8. Accès au plateau sportif

Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs et joueuses disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs durant les arrêts normaux de jeu (au milieu des sets et entre les sets), les organisateurs et les officiels de terrain.

Article 9. Volants

La compétition se joue en volants plumes, à la charge des joueurs pour toute la durée de la compétition.

Le volant officiel est le Victor « Queen ». Ils sont en vente dans la salle principale. Ils doivent être utilisés en cas de litige entre deux joueurs.

Article 10. Horaires de la compétition

Les horaires communiqués avant la compétition le sont à titre indicatif. Les joueurs doivent consulter l'échéancier et tenir compte des éventuelles modifications.

- ⇒ Les joueurs et joueuses doivent être présents dans la salle une demi-heure avant le début de leur premier match.
- ⇒ Tout joueur ayant commencé la compétition peut ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- ⇒ Tout joueur désirant s'absenter de la compétition doit le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Article 11. Arbitrage

Les matches sont majoritairement autoarbitrés (même les finales).

Article 11. Obligations des participants

- ⇒ La tenue vestimentaire des joueurs participant aux étapes doit être correcte et respecter les règlements fédéraux.
- ⇒ La compétition s'adressant à des joueurs mineurs, les parents et accompagnateurs sont responsables des enfants dont ils ont la charge. Ceux-ci ne peuvent être laissés sans surveillance dans la salle ou aux alentours (en particulier pour les plus jeunes).
- ⇒ Tout enfant participant à la compétition doit donc être accompagné par au moins un adulte explicitement mandaté (par les parents ou le président de club) pour accompagner cet enfant.

Article 12. Restauration

Une buvette est à la disposition des joueurs et des accompagnateurs durant toute la durée de la compétition sur les deux gymnases.

Article 13. Récompenses

- ⇒ Un cadeau d'accueil sera remis à chaque participante et participant.
- ⇒ Des coupes (ou médailles) récompensent les vainqueurs et les finalistes.

Article 14. Contacts et informations

- ⇒ Courriel : badminton@13olympique.com